## **DÉTAIL DES POINTS** DF **DESSERTE**



#### **SUR THOUARS:**

- 1- Théâtre
- 2- Place Lavault
- 3- Place du Boël
- 4- Place Saint-Laon
- 5- Place Saint-Médard
- 6- La Vasque
- 7- Carrefour Paul Bert
- 8- Les Capucins
- 9- Conservatoire de Musique
- 10- Médiathèque de Thouars
- 11- Hôtel des Communes
- 12- Résidence Habitat Jeunes
- 13- Hôpital de Thouars
- 14- Pôle Santé Thouars
- 15- Résidence Molière
- 16- Résidence Gambetta
- 17- Cimetière de Féolles
- 18- Club de l'Âge d'Or
- 19- Complexe Sportif de Sainte-Verge
- 20- Gymnase du Château
- 21- Halle des Sports Jean Rostand
- 22- Les Bassins du Thouet
- 23- E. LECLERC
- 24-SUPER U
- 25- ALDI
- 26- LIDL

### SUR SAINT VARENT (uniquement pour le secteur 4):

- 27- Place du 14 Juillet
- 28- Place de l'Hôtel de Ville
- 29- Pôle Séniors
- 30- INTERMARCHÉ

#### TARIF PLEIN

Ticket unitaire: 1.50€ Carnet de 10 : 12.00€

#### TARIF RÉDUIT

Ticket unitaire: 1.00€ Pour les - de 18 ans et les demandeurs d'emploi

#### **GRATUIT**

Enfant de - de 5 ans accompagné et personne assistant les détenteurs de la carte tierce personne

Au plus tard la veille de la demande de transport

- **05 49 66 14 14**
- De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h









Les bus sont adaptés à tous les publics (y compris PMR\*) : voyageurs en fauteuil roulant, non-voyants ou malvoyants, sourds ou malentendants, handicapés cognitifs.

\*personnes à mobilité réduite.





# Le COMM'BUS s'adapte à son territoire et vous offre un nouveau service!













AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017, LE SERVICE "COMM'BUS" S'ÉTEND SUR LES 33 COMMUNES DU TERRITOIRE, AVEC UN PRINCIPE UNIQUE DE TRANSPORT À LA DEMANDE.

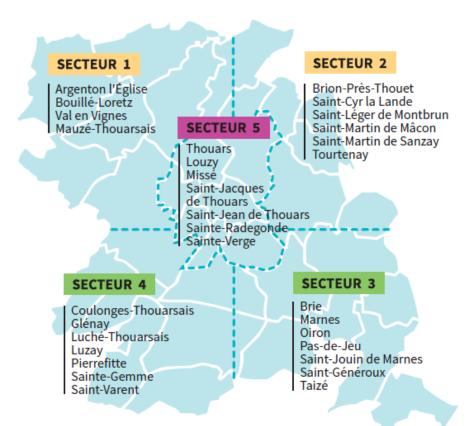


# LE FONCTIONNEMENT CHANGE!

Plus de circuits pré-établis mais uniquement une prise en charge des utilisateurs à leur domicile pour les déposer sur la zone agglomérée autour de Thouars ou St Varent.

Le service devient accessible sur des plages horaires alternant matin et aprèsmidi en fonction des jours de la semaine et du secteur de prise en charge.

Le marché de Thouars du vendredi reste desservi à minima une fois tous les 15 jours, en alternance avec celui du mardi.



### Fonctionnement du service pour le mois de Mai 2020



JOURS DE	HORAIRES DES	SEMAINE	SEMAINE
FONCTIONNEMENT	SERVICES	PAIRE	IMPAIRE
Mardi	8h30 à 12h00	Secteurs 3 et 4	Secteurs 1 et 2
	8h15 à 12h15	Secteur 5	
Mercredi	8h30 à 11h30	Secteurs 1 et 2	Secteurs 3 et 4
	8h15 à 11h45	Secteur 5	
Jeudi	8h30 à 12h00	Secteurs 3 et 4	Secteurs 1 et 2
	8h15 à 12h15	Secteur 5	
Vendredi	8h30 à 12h30	Secteurs 1 et 2	Secteurs 3 et 4
	8h15 à 12h45	Secteur 5	